Changement de durée légale du travail

Durée légale dans le Code du Travail

Plusieurs durées maximales sont fixées :

- durée légale hebdomadaire = **35 heures**
- 10h de travail effectif/jour
- 48h de travail effectif/semaine
- 44h de travail effectif/semaine sur 12 semaines glissantes
- repos quotidien de 11h d'affilée
- repos hebdomadaire de 24h d'affilée

Durée légale sous Forfait-Jour

Seules **2 durées minimales** survivent (droit européen). Exit les inspecteurs du travail :

- [11h] de repos/jour
- [35h] de repos hebdo,

soit 6 jours de 13 heures par semaine

TRAVAILLEZ PLUS!



Une enquête de la DARES (Direction de l'animation de la recherche et des statistiques, du ministère du Travail) publiée le 26/07/2013 montre un temps de travail moyen des salariés dépassant 1939h/an au forfait-jour contre 1558h/an théoriques à 35h EDF et 1426h à 32h.